

<p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>N° DL2023-0170</p>
	<p>Séance du Conseil :</p> <p>26 JUIN 2023</p>
<p><b>MICRO-CRÈCHE « ELS ESQUIROLS » DE PALAU-DEL-VIDRE- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA « PRESTATION DE SERVICE UNIQUE », LE BONUS « MIXITÉ SOCIALE », LE BONUS « INCLUSION HANDICAP » ET LE BONUS TERRITOIRES CTG, À PASSER AVEC LA CAF DES P-O. POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2026</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, à la Halle des Sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages 66670, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Roland CASTANIER donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

**Étaient excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Jean-Michel SOLE, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 7

**Secrétaire de Séance :**

Maria CABRERA

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230626-DL2023-0170-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Par délibération n°171-19 du 26 juillet 2019, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) à passer avec la CAF des P-O pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022 pour la micro-crèche Els Esquirols de Palau-del-Vidre.

Cette convention doit être renouvelée et ce, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 afin de pouvoir continuer à percevoir la Prestation de Service Unique.

Par ailleurs, cette PSU sera complétée de trois bonus déclinés comme suit :

- Bonus « Inclusion handicap » qui vise à favoriser la mise en œuvre du principe d'égalité des enfants en situation de handicap avec les autres enfants
- Bonus « Mixité sociale » qui vise à favoriser les enfants issus de familles vulnérables
- Bonus territoires Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service unique (PSU)

A cet effet, un projet de convention est proposé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement fixant les modalités de versement de la PSU par la CAF pour cet équipement, et ce, pour la période du 01<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement fixant les modalités de versement de la Prestation de Service Unique (PSU), du bonus « mixité sociale », du bonus « inclusion handicap » et du bonus territoires CTG de la micro-crèche Els Esquirols de Palau-del-Vidre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026,

**Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

**Dit qu'ampliation** de cet acte sera transmis à M. le Directeur de la CAF des P-O.

**Résultat du vote :**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/06/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*